

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1908-02-2023 ET 1923

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 20 décembre 2023, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1908-02-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes de signalisation, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons.

- ***Règlement numéro 1923 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2024)***

Ce règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour les années 2024.

Ces règlements ont requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 21 décembre 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA